



Fondation de la Cité-des- Jeunes pour la vie étudiante

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

15 OCTOBRE 2018



FONDATION DE LA
CITÉ-DES-JEUNES

ORDRE DU JOUR

- Vérification du quorum
- Élection d'un(e) président(e) d'assemblée
- Lecture et adoption de l'ordre du jour
- Lecture et adoption du procès-verbal de la dernière assemblée générale (29 novembre 2017)
- États financiers et planification budgétaire pour l'année 2018-2019
- Réalisations de 2017
- Grandes orientations
- Élections
- Questions diverses
- Levée de l'assemblée



États financiers et planification budgétaire pour l'année 2018-2019

Parole à Mme Nathalie Sauvé, trésorière

Réalisations de 2017 (Parole à Mme Nathalie Sauvé, trésorière)

- Cour d'école Lionel-Groulx (25 000\$)
- Bourses de la persévérance (2x 250\$)
- Attribution d'une bourse pour un projet (315\$)

Grandes orientations (Parole à Mme Nathalie Sauvé, trésorière)

- Retour sur les grandes orientations de 2017 (N. S.)
 - Embauche d'un directeur(trice) général(e)
 - Planification de la campagne de financement 2018-2020
 - Session de photos scolaires (partenariat avec l'école pour la cour d'école du pavillon Lionel-Groulx)
- Visibilité de la Fondation (M. P.)
- Bourses disponibles et formulaires (F. P.-C.)

Bourses et aide financière

Demande de soutien financier

La Fondation offre une aide financière aux élèves dont les parents disposent de moyens financiers restreints et qui, sans cette aide, ne pourraient inscrire leurs enfants dans diverses activités en lien avec notre mission et nos objectifs.

Demande d'aide financière particulière offerte aux élèves qui éprouvent des difficultés d'apprentissages

Cette demande doit répondre à l'objectif 3 de la Fondation.

Bourse d'études de persévérance*

Trois façons différentes de faire cette demande :

- L'élève pose lui-même sa candidature;
- Un élève fait la demande pour un autre élève;
- Un membre du personnel présente la candidature d'un élève.

Remplir le formulaire avant le 1^{er} mai de chaque année et le déposer au F-124.

Demande de bourse pour un projet*

Le projet doit répondre aux objets et à la mission de la Fondation et doit :

- Encourager le développement de compétences et d'habiletés sociales ;
- Favoriser la motivation scolaire dans les domaines sportif, scientifique, artistique, social ou culturel.

Bourses et aide financière

- Bourses de la persévérance : 2x 250\$
- Bourse pour projets : jusqu'à 1 000\$ (maximum de 300\$ par demande)
- Aide financière pour évaluation : jusqu'à 3 demandes
- Soutien financier : jusqu'à 5 000\$ (maximum de 300\$ par demande)

Élections

Les affaires de la Fondation seront administrées par un conseil d'administration composé d'un minimum de quatre (4) et d'un maximum de neuf (9) membres actifs en règle, dont un minimum de trois (3) membres du personnel actuel de l'école secondaire de la Cité-des-Jeunes.

Les postes vacants peuvent être comblés par les membres actuels de l'école secondaire de la Cité-des-Jeunes. De plus, un élève actuel de l'école peut être membre non votant du CA.



Questions diverses

Levée de l'assemblée